

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2026

---

PROTÉGER LES MINEURS DES RISQUES AUXQUELS LES EXPOSE L'UTILISATION DES  
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 2107)

Adopté

N° AC129

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Miller, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement intègre les échanges de la rapporteure avec le Conseil d'État et le ministère de la Justice, qui ont souligné le caractère récent des dispositions modifiées, issues de la loi n° 2024-449 du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique (SREN), et ont fait ressortir le manque de recul sur la peine complémentaire dite de « bannissement numérique » (suspension des comptes d'accès aux services de plateforme en ligne utilisés pour commettre l'infraction).

Il propose donc la suppression de l'article 2.